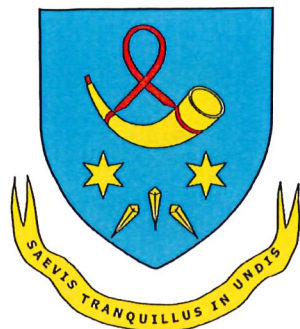




REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2026

Délibération n°2026067

Date de convocation : 21/07/2026

Membres en exercice : 29
Votants : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 30-07-2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Benoît VALENZUELA.

Excusés :

Alain CHAZOT pouvoir à Alexandra CAMBON
Sabine COURRIEU pouvoir à Xavier MOUREAU
Jean Paul TESTUT pouvoir à Audrey JULLIEN
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Cédric MAURIN pouvoir à Benoît VALENZUELA

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

ASSOCIATIONS / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « CLE DES CHAMPS »

En 2022 la commune de Courthézon a lancé le projet des jardins partagés, projet concrétisé en 2023 avec des parcelles mises à disposition des courthézonnais mais aussi du centre de loisirs.

Ces jardins sont devenus un lieu de convivialité et d'échanges pour les habitants de la commune.

La gestion de ces jardins a été donnée par convention à l'association « Clé des champs », qui se charge d'établir les contrats de location, d'encaisser les cotisations, d'assurer l'entretien des parties communes...

En parallèle l'association est aussi active dans les événements organisés par la mairie sur le site dont « Les rendez-vous aux jardins » ou « La journée de l'environnement.

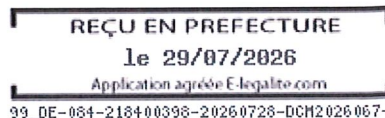
L'investissement des membres de l'association à toujours été à titre gracieux.

Afin de soutenir cette association la commune propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250€ comme participation aux frais engagés lors de ces événements mais aussi pour l'achat d'outils pour l'entretien des jardins.

Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire-adjoint en charge de l'environnement, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

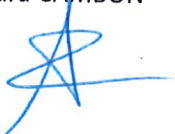
Délibération 2026067

Page 1 sur 2



- **APPROUVE** la proposition de subvention exceptionnelle sus visée pour un montant de 250€ pour l'association Clé des champs.
- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 de la commune (compte 65748)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant, son Premier Adjoint à signer toutes pièces se référant à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Nicolas PAGET

